



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/167
3 juin 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante-deuxième session
Point 38 de la liste préliminaire*

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS
PAR LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER
LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES

Lettre datée du 2 juin 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le référendum qui a eu lieu en Slovaquie, publiée le 30 mai 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne
sur le référendum qui a eu lieu en Slovaquie,
publiée le 30 mai 1997

L'Union européenne tient à exprimer la préoccupation que lui inspirent les événements qui ont entouré la tenue, les 23 et 24 mai 1997 en Slovaquie, d'un référendum portant à la fois sur l'adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et sur l'élection directe du Président.

L'Union européenne a pris acte de la décision de la Cour constitutionnelle, relative à la compatibilité avec la Constitution slovaque du référendum sur l'élection directe du président, et regrette l'absence de véritable suivi de la part des autorités slovaques compétentes. L'Union européenne a également pris acte des conclusions du Comité central du référendum, selon lesquelles le référendum ne s'est pas déroulé conformément à la loi, ainsi que de la démission du Ministre des affaires étrangères, M. Pavol Hamzik.

L'Union européenne continue de s'intéresser de près aux événements en Slovaquie, pays avec lequel elle a conclu un accord européen comportant une perspective d'adhésion, et elle demande au Gouvernement slovaque de respecter l'état de droit et les principes nécessaires au renforcement d'une société démocratique.
